

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d ^e —) 2 fr. 50
» 2 ^e page	(— d ^e —) 4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Etonnante proposition des Etats-Unis qui semblent surtout vouloir désarmer les autres. — La prorogation de la Chambre serait une atteinte inadmissible à la souveraineté nationale. — Le cabinet Marx maintient au pouvoir le monarchiste von Keudell. Combien de temps cela durera-t-il ?

Après leurs récentes manifestations d'un impérialisme à peine dissimulé, on pouvait s'attendre à tout des Etats-Unis sauf à la proposition qu'ils ont subitement soumise aux grandes puissances du monde.
M. Coolidge adressait la semaine dernière au Congrès Américain un message sur la limitation des armements navals. En même temps, il a dépêché ses ambassadeurs aux gouvernements français, anglais, italien et japonais pour présenter à ceux-ci un mémorandum un peu bien surprenant.

Que dit ce document diplomatique ? Le texte complet n'en a pas été communiqué à la presse. Nous en connaissons seulement le but et l'objet. Ils suffisent à porter un jugement et à expliquer l'émotion que cette initiative a causée. Or donc, le Président Coolidge demande la conclusion prochaine d'un accord complétant celui qui est intervenu en 1922, à Washington pour réduire le nombre des bâtiments de ligne.

Il faut rappeler d'abord, pour mieux comprendre la chose, ce qu'était cet accord de Washington. En bref, cette entente a établi une proportion entre les forces navales des puissances, laquelle peut se déterminer ainsi. En ce qui concerne les unités navales de premier ordre — les grands cuirassés — il est décidé que les Etats-Unis et l'Angleterre ont droit à en avoir 5, quand le Japon en a 3, la France et l'Italie 1,75. Cet accord subsiste...

Mais il ne vise que les grands cuirassés (ce que les Anglais appellent les « capital ships ») Il est arrivé, naturellement, que la France, ayant à protéger ses côtes et à sauvegarder un immense domaine colonial, a porté son effort sur la construction de croiseurs, contre-torpilleurs, torpilleurs et surtout sous-marins avec lesquels elle dispose d'une puissance capable non d'attaquer mais de se défendre.

Eh ! bien, la proposition des Etats-Unis vise à limiter strictement la construction de ces catégories de vaisseaux.

Si nous ne mettons pas en cause les intentions du Président Coolidge, nous ne pouvons pas ne pas voir quels seraient les résultats de son acte. Ils aboutiraient tout simplement à sacrifier les nations qui ne sont pas protégées par une frontière infranchissable comme les Etats-Unis ou l'Angleterre.

Car, tandis qu'on limite étroitement les armements navals — tout en laissant à deux puissances une constante supériorité — on laisse chacun libre d'agir à sa guise quant aux armements terrestres. De plus, il faut remarquer que dans les guerres modernes, la puissance d'une nation n'est pas constituée seulement par ses moyens d'ordre « militaire ».

On l'a bien vu dans le dernier conflit. La puissance économique d'un pays est un élément essentiel de sa puissance d'action guerrière. A cet égard encore, les Etats-Unis, qui sont la seule nation du monde que la guerre ait enrichie, se sentent rassurés.

Ils ne devront pas trouver étonnant que d'autres pays le soient moins. Et si l'on ne peut faire un reproche à M. Coolidge d'avoir agi dans un intérêt américain, comment pourrait-il nous en vouloir de penser un peu à l'intérêt de la France ?...

Ce fut d'abord « un bruit léger »... « tant le sol comme l'horizon »... « avant l'orage ». Quelques mots glissés, ça et là, en des journaux complaisants ; puis des allusions plus directes auxquelles nul ne pensait à répondre et, enfin, devant ce silence supposé encourageant alors qu'il était simplement dédaigneux, on en est venu à la campagne directe et suivie. Et maintenant la question est posée devant l'opinion publique.

Informations

La prorogation de la Chambre (?)

Le groupe radical-socialiste de la Chambre avait chargé son président, M. Cazals, de demander à M. Poincaré si le gouvernement était favorable à l'idée de proroger de deux années la durée de la treizième législature.

Car il ne s'agit de rien de moins. Le Parlement ne peut pas s'accorder un jour au-delà du terme fixé entre lui et ses mandants. A partir du moment où est accompli le mandat que lui a donné le suffrage universel, il n'existe légalement plus. Ce n'est pas assez de dire qu'il n'a plus le droit de légiférer. La vérité c'est qu'il n'a plus le droit d'être.

Donc tout ce qu'il pourrait faire à partir de cette date fixée devrait être considéré comme inexistant. Et s'il prétendait imposer ses décisions comme des lois, nous ne serions plus sous un régime de souveraineté nationale, mais de dictature, dont l'apparence parlementaire ne serait qu'un mensonge et une indigne dérision... On peut être certain que nous ne verrons pas cela.

Le ministère allemand reste donc constitué comme il l'était et le monarchiste von Keudell y demeure chargé, à l'intérieur, de protéger la République Allemande. Toutes proportions gardées, cela nous rappelle notre MacMahon nommé Président de la République pour préparer les voies du trône au Comte de Chambord !...

Quant au cabinet Marx s'est présenté au Reichstag, les socialistes, justement indignés, ont réclamé contre la présence au Ministère de l'Intérieur de ce von Keudell qui fut, en 1921, complice du coup d'Etat manqué de Kapp et de Lutwitz.

M. Marx, feignant la stupefaction et l'ignorance, promet de se livrer lui-même à une enquête. Il en a apporté les résultats qui — doit-on s'en montrer surpris ? — sont favorables à son ministre... Le Chancelier s'en est porté garant et a affirmé qu'il servirait loyalement la République et la Paix...

Voilà un bon billet !... Tout de même, il a suffi pour que le cabinet obtint une majorité au Reichstag. Mais elle est faible et hésitante. Sans l'appui du Centre — qui s'est encore une fois séparé de son chef, M. Wirth, lequel a voté avec les démocrates et les socialistes — le gouvernement était renversé.

Combien de temps cela durera-t-il ?...
Emile LAPORTE.

ooo

PETITS MOTS D'ECRITS

L'ERREUR JUDICIAIRE

Levant les bras au ciel, un juge, l'autre jour, fut amené en plein prétoire à constater publiquement la justice dans la voie on pouvait engager la justice dans la voie dangereuse de l'erreur judiciaire quand on n'avait, pour étayer son jugement, que la fragilité des témoignages apportés à la barre.

Voici l'histoire. Pendant que son mari faisait des affaires à Chicago ou à New-York, une Américaine demeura à Paris faisant en auto de la vitesse, en compagnie d'un sien cousin. Quand une Américaine se livre à ce sport amusant, elle n'aime pas beaucoup qu'on la déränge. Une fillette se trouva malencontreusement devant le capot de la voiture lancée à toute allure. L'enfant fut écrasée.

L'Américaine ne se serait pas dérangée pour une si petite chose — une petite enfant de France ! — et elle aurait continué sa route si la foule ameutée ne l'avait obligée à stopper. Agent, procès-verbal, procès. L'affaire vint devant le tribunal qui condamna le mari de la dame, l'Américaine ayant présenté au commissaire son cousin comme son époux.

L'étonnement du citoyen de Chicago ou de New-York fut grand quand on lui signifia la condamnation. Il fit appel et put prouver que, le jour où se produisit l'accident, il était quelque part dans l'Illinois. On ne pouvait que l'acquitter. Mais on s'effraya de mal tourner, ce fut lorsque des témoins de l'accident, venus à la barre apporter leur témoignage, reconnurent formellement l'Américain.

Ainsi, dit le président à un témoin, si cet homme jouait en ce moment sa tête, vous persisteriez à le reconnaître ?

— Je le reconnais !
Ce témoin était sans doute de très bonne foi. Mais on voit comme il est parfois difficile de démêler la vérité, à tra-

Informations

La prorogation de la Chambre (?)

Le groupe radical-socialiste de la Chambre avait chargé son président, M. Cazals, de demander à M. Poincaré si le gouvernement était favorable à l'idée de proroger de deux années la durée de la treizième législature.

Car il ne s'agit de rien de moins. Le Parlement ne peut pas s'accorder un jour au-delà du terme fixé entre lui et ses mandants. A partir du moment où est accompli le mandat que lui a donné le suffrage universel, il n'existe légalement plus. Ce n'est pas assez de dire qu'il n'a plus le droit de légiférer. La vérité c'est qu'il n'a plus le droit d'être.

Donc tout ce qu'il pourrait faire à partir de cette date fixée devrait être considéré comme inexistant. Et s'il prétendait imposer ses décisions comme des lois, nous ne serions plus sous un régime de souveraineté nationale, mais de dictature, dont l'apparence parlementaire ne serait qu'un mensonge et une indigne dérision... On peut être certain que nous ne verrons pas cela.

Le ministère allemand reste donc constitué comme il l'était et le monarchiste von Keudell y demeure chargé, à l'intérieur, de protéger la République Allemande. Toutes proportions gardées, cela nous rappelle notre MacMahon nommé Président de la République pour préparer les voies du trône au Comte de Chambord !...

Quant au cabinet Marx s'est présenté au Reichstag, les socialistes, justement indignés, ont réclamé contre la présence au Ministère de l'Intérieur de ce von Keudell qui fut, en 1921, complice du coup d'Etat manqué de Kapp et de Lutwitz.

M. Marx, feignant la stupefaction et l'ignorance, promet de se livrer lui-même à une enquête. Il en a apporté les résultats qui — doit-on s'en montrer surpris ? — sont favorables à son ministre... Le Chancelier s'en est porté garant et a affirmé qu'il servirait loyalement la République et la Paix...

Voilà un bon billet !... Tout de même, il a suffi pour que le cabinet obtint une majorité au Reichstag. Mais elle est faible et hésitante. Sans l'appui du Centre — qui s'est encore une fois séparé de son chef, M. Wirth, lequel a voté avec les démocrates et les socialistes — le gouvernement était renversé.

Combien de temps cela durera-t-il ?...
Emile LAPORTE.

ooo

PETITS MOTS D'ECRITS

L'ERREUR JUDICIAIRE

Levant les bras au ciel, un juge, l'autre jour, fut amené en plein prétoire à constater publiquement la justice dans la voie on pouvait engager la justice dans la voie dangereuse de l'erreur judiciaire quand on n'avait, pour étayer son jugement, que la fragilité des témoignages apportés à la barre.

Voici l'histoire. Pendant que son mari faisait des affaires à Chicago ou à New-York, une Américaine demeura à Paris faisant en auto de la vitesse, en compagnie d'un sien cousin. Quand une Américaine se livre à ce sport amusant, elle n'aime pas beaucoup qu'on la déränge. Une fillette se trouva malencontreusement devant le capot de la voiture lancée à toute allure. L'enfant fut écrasée.

L'Américaine ne se serait pas dérangée pour une si petite chose — une petite enfant de France ! — et elle aurait continué sa route si la foule ameutée ne l'avait obligée à stopper. Agent, procès-verbal, procès. L'affaire vint devant le tribunal qui condamna le mari de la dame, l'Américaine ayant présenté au commissaire son cousin comme son époux.

L'étonnement du citoyen de Chicago ou de New-York fut grand quand on lui signifia la condamnation. Il fit appel et put prouver que, le jour où se produisit l'accident, il était quelque part dans l'Illinois. On ne pouvait que l'acquitter. Mais on s'effraya de mal tourner, ce fut lorsque des témoins de l'accident, venus à la barre apporter leur témoignage, reconnurent formellement l'Américain.

Ainsi, dit le président à un témoin, si cet homme jouait en ce moment sa tête, vous persisteriez à le reconnaître ?

— Je le reconnais !
Ce témoin était sans doute de très bonne foi. Mais on voit comme il est parfois difficile de démêler la vérité, à tra-

Informations

La prorogation de la Chambre (?)

Le groupe radical-socialiste de la Chambre avait chargé son président, M. Cazals, de demander à M. Poincaré si le gouvernement était favorable à l'idée de proroger de deux années la durée de la treizième législature.

Car il ne s'agit de rien de moins. Le Parlement ne peut pas s'accorder un jour au-delà du terme fixé entre lui et ses mandants. A partir du moment où est accompli le mandat que lui a donné le suffrage universel, il n'existe légalement plus. Ce n'est pas assez de dire qu'il n'a plus le droit de légiférer. La vérité c'est qu'il n'a plus le droit d'être.

Donc tout ce qu'il pourrait faire à partir de cette date fixée devrait être considéré comme inexistant. Et s'il prétendait imposer ses décisions comme des lois, nous ne serions plus sous un régime de souveraineté nationale, mais de dictature, dont l'apparence parlementaire ne serait qu'un mensonge et une indigne dérision... On peut être certain que nous ne verrons pas cela.

Le ministère allemand reste donc constitué comme il l'était et le monarchiste von Keudell y demeure chargé, à l'intérieur, de protéger la République Allemande. Toutes proportions gardées, cela nous rappelle notre MacMahon nommé Président de la République pour préparer les voies du trône au Comte de Chambord !...

Quant au cabinet Marx s'est présenté au Reichstag, les socialistes, justement indignés, ont réclamé contre la présence au Ministère de l'Intérieur de ce von Keudell qui fut, en 1921, complice du coup d'Etat manqué de Kapp et de Lutwitz.

M. Marx, feignant la stupefaction et l'ignorance, promet de se livrer lui-même à une enquête. Il en a apporté les résultats qui — doit-on s'en montrer surpris ? — sont favorables à son ministre... Le Chancelier s'en est porté garant et a affirmé qu'il servirait loyalement la République et la Paix...

Voilà un bon billet !... Tout de même, il a suffi pour que le cabinet obtint une majorité au Reichstag. Mais elle est faible et hésitante. Sans l'appui du Centre — qui s'est encore une fois séparé de son chef, M. Wirth, lequel a voté avec les démocrates et les socialistes — le gouvernement était renversé.

Combien de temps cela durera-t-il ?...
Emile LAPORTE.

ooo

PETITS MOTS D'ECRITS

L'ERREUR JUDICIAIRE

Levant les bras au ciel, un juge, l'autre jour, fut amené en plein prétoire à constater publiquement la justice dans la voie on pouvait engager la justice dans la voie dangereuse de l'erreur judiciaire quand on n'avait, pour étayer son jugement, que la fragilité des témoignages apportés à la barre.

Voici l'histoire. Pendant que son mari faisait des affaires à Chicago ou à New-York, une Américaine demeura à Paris faisant en auto de la vitesse, en compagnie d'un sien cousin. Quand une Américaine se livre à ce sport amusant, elle n'aime pas beaucoup qu'on la déränge. Une fillette se trouva malencontreusement devant le capot de la voiture lancée à toute allure. L'enfant fut écrasée.

L'Américaine ne se serait pas dérangée pour une si petite chose — une petite enfant de France ! — et elle aurait continué sa route si la foule ameutée ne l'avait obligée à stopper. Agent, procès-verbal, procès. L'affaire vint devant le tribunal qui condamna le mari de la dame, l'Américaine ayant présenté au commissaire son cousin comme son époux.

L'étonnement du citoyen de Chicago ou de New-York fut grand quand on lui signifia la condamnation. Il fit appel et put prouver que, le jour où se produisit l'accident, il était quelque part dans l'Illinois. On ne pouvait que l'acquitter. Mais on s'effraya de mal tourner, ce fut lorsque des témoins de l'accident, venus à la barre apporter leur témoignage, reconnurent formellement l'Américain.

Ainsi, dit le président à un témoin, si cet homme jouait en ce moment sa tête, vous persisteriez à le reconnaître ?

— Je le reconnais !
Ce témoin était sans doute de très bonne foi. Mais on voit comme il est parfois difficile de démêler la vérité, à tra-

UN ACCORD DE PLAISIR

entre hobereaux (1659)

Le 26 mai 1659, vingt-deux gentilshommes du Périgord et du Limousin se trouvaient réunis chez l'un d'eux à Saint-Vitte, tout près de Saint-Yrieix-la-Perche, en beau pays limousin. Les négociations pour le traité des Pyrénées étaient alors entamées et promettaient enfin la paix, une vraie paix longtemps attendue. Ces sages compagnons étaient résolus à la goûter pleinement. On avait trop souffert de la guerre et du désordre pour ne pas régler les plaisirs mêmes, afin de les garantir aussi bien de la licence que de la cérémonie ou de cette licence menaçait de conduire les délicats. Tout en devisant, nos gentilshommes, hostiles au moindre code de politesse qui eût incommode la liberté propre aux provinces de Périgord et Limousin, se contentèrent d'arrêter pour eux quelques règles, celles-là que dictait la raison aux amis du bien-vivre. M. de Nanthiat en rédigea la minute, avec soin et selon les formes. Ne s'agissait-il pas de préserver de tout trouble-fête les « assemblées de réjouissances ». Car que faire en ces gentilshommières, sinon s'y donner rendez-vous à la ronde, pour y goûter le vin, les fruits, les femmes du pays et en discuter à son aise.

L'indulgence inspirait ce règlement de compagnie. Les reuteurs de Dieu, les jaloux, les querelleurs et les sodo-mistes, comme les faux-monnayeurs (car les principales maisons périgourdines pratiquaient publiquement à l'envi, au dire de Lamoignon, la rognure, le billonnage et le faux-monnayage) n'étaient pas exclus de prime abord ; ils étaient seulement priés de se corriger.

Ainsi donc, quand on ferait partie pour rendre visite à tel ou tel, on avertirait l'hôte choisi, qui devrait fournir en tout temps du linge blanc et sec et entretenir une provision de fagots, pour réjouir ceux qui auraient eu en chemin la « barbe gelée ».

Dès l'arrivée, l'on quitterait incontinent l'épée et la botte, grand débarras ! Et après s'être chauffé ou avoir pris le frais, selon la saison, l'on demanderait à goûter le vin du maître du logis, dont on dirait avec franchise la juste qualité « sous peine de passer pour ignorant dans la connaissance des bonnes ou mauvaises choses » ; et si ce premier vin n'était pas jugé bon, l'hôte serait tenu d'en faire tirer du meilleur.

M. de Nanthiat, à titre de rédacteur sans doute, garda la minute dont copie fut délivrée aux autres, avec signatures autographes. Si vous êtes curieux de connaître les noms de ces réformateurs, vous les trouverez avec l'acte in-extenso dans le dernier Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord, souvent riche en documents savoureux. [De l'Opinion]

AMÉDÉE BRITSCH.

M. Mussolini a toujours ajouté les occupations de l'Homme de Lettres. Il a terminé un des romans qu'il a en chantier. Cela s'appelle : *Nullo e vero, tutto e permesso* (Rien n'est vrai, tout est permis), ce qui a l'air de la formule même de la dictature. Ce roman sera une manière d'autobiographie.

M. Mussolini a dans ses cartons un drame et une comédie qui s'appelle : *Messieurs, la pièce commence !* Il en a écrit le premier acte il y a quinze ans ; il a terminé il y a six mois le second et il vient de mettre une dernière main au troisième. Il a aussi dans ses cartons *Le Secret des cinq routes* et le scénario d'un roman, où il prend pour sujet la rivalité de deux grandes marques d'automobiles...

M. Mussolini a donc tous les titres qu'il faut pour être le premier académicien d'Italie. On voit d'ailleurs très bien celle-ci présidée par Paul de Kock ; mais M. Mussolini a-t-il besoin d'être immortel ?

« Dieu » tout court.

M. André Tardieu est la phobie des automobilistes. M. Tardieu, qui passa par Normale, a conservé des allures un peu autoritaires, qu'il atténue par l'esprit et parfois par une cordialité bon enfant. On avait réclamé pour les contrevenants au Code de la route la faculté de s'acquiescer sur-le-champ et d'éviter, ainsi, des dérangements et des frais. Cela faisait le thème de petits articles anodins de journalistes en mal de copie. Quand M. Tardieu, en s'en inspirant, prit sa décision, ce fut un beau tapage. On sait que la décision ne sera pas appliquée, au nom sans doute de « l'union sacrée ».

Celui que ses amis appellent « Dieu » tout court en supprimant le « Tar »... n'est pas un trop mauvais diable !

Langage des cours.

Un jeune fonctionnaire de notre ambassade à Rome fit récemment avec sa jeune femme le tour des salons de la ville éternelle. Un diplomate italien lui rendit sa visite à l'Ambassade. Notre homme, avec préention, s'efforça de parler un français indigent. En partant :
— Veuillez présenter, je vous prie, mes obseques à Madame.
Et comme le jeune fonctionnaire s'étonnait auprès de notre ambassadeur, celui-ci, qui ne manque pas d'esprit, dès qu'il ne fait plus de politique, déclara :
— C'était sans doute une visite... d'enterrement !

L'esprit de famille.

M. Tristan Bernard est, on ne le sait guère, le beau-frère de M. Strauss, sénateur de la Seine.
Aussi, lors des dernières élections sénatoriales se montra-t-il fort agité, son beau-frère ayant été mis en ballote.
Enfin la bonne nouvelle parvint ! Celui-ci avait été réélu.
— Ouf ! s'écria l'auteur de *Triple-patte*, nous avons eu chaud.
LE LISEUR.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

ÉLECTIONS à la Chambre d'Agriculture

La loi, si longtemps attendue, qui crée les Chambres d'Agriculture va entrer en application. Leur rôle est ainsi défini : « Elles sont auprès des pouvoirs publics les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription. »

Elles sont élus par un double corps électoral.

Le premier, constitué par les personnes inscrites sur la liste électorale dressée, l'an dernier, dans chaque commune ;

Le second, formé par les Associations agricoles inscrites sur une liste électorale dressée, l'an dernier également, par la Préfecture, à l'aide des déclarations qui lui sont parvenues.

Le premier corps électoral est appelé, le 20 février prochain, à élire, au scrutin de liste, quatre membres par arrondissement ;

Le deuxième corps électoral votera le 6 mars prochain pour désigner quatre membres à la Chambre d'Agriculture. Celle-ci comprendra donc 16 membres pour notre département.

Les Chambres d'Agriculture, comme les Conseils généraux, tiendront deux sessions par an au cours desquelles elles auront à donner leur avis sur toutes les questions qui leur seront soumises par les pouvoirs publics et, en général, sur toutes celles qui ont quelque rapport avec les intérêts agricoles.

Leur champ d'action est très vaste. Elles seront ce que les électeurs voudront qu'elles soient. Mort-nées s'ils s'en désintéressent ; au contraire, des organismes actifs, rendant des services considérables, si les électeurs en manifestent l'intention.

Et la première chose à faire est d'en bien choisir les membres. Il y faut des hommes compétents et autorisés, choisis pour les services rendus par eux et pour leur valeur reconnue.

Nous avons publié les noms des candidats et, par des témoignages nombreux, nous savons que les listes d'Union et de Défense Agricole ont produit partout la meilleure impression. Elles sont composées d'hommes dont la compétence en matière agricole est indiscutable et indiscutée. Tous les électeurs savent qu'en les envoyant à la Chambre d'Agriculture, ils y déléguent des mandataires capables de bien remplir le mandat à eux confié. En les choisissant, on n'a eu d'autres préoccupations que celle-là : donner aux agriculteurs de bons agriculteurs pour représentants !

On n'est pas allé choisir d'anciens fonctionnaires — hommes très honorables, du reste, mais dont la place n'est pas dans une assemblée agricole. Non. On a voulu des délégués qui sachent bien de quoi il est question devant eux, qui puissent émettre des opinions et soutenir des projets en connaissance de cause et qui, parlant dans une Chambre d'Agriculture n'aient pas besoin de se faire expliquer par d'autres les choses des champs.

On peut relire les douze noms des candidats des trois arrondissements. Tous sont de la partie. Chacun d'eux est connu dans sa région comme un praticien de la culture et comme un homme digne de la confiance des électeurs.

Et, surtout, on a voulu composer la Chambre d'Agriculture de mandataires qui ne s'y occupent pas d'autre chose. Les luttes de partis n'y sont pas à leur place et ceux qui

vont là n'y sont pas envoyés pour préparer, à l'insu de leurs mandataires, des élections à d'autres fonctions. On n'a pas voulu que la Chambre d'Agriculture soit une antichambre à celle des Députés.

Nous sommes assurés que les électeurs se rendront à ces raisons en volant pour les Listes d'Union et de Défense Agricole, en quoi ils feront acte d'hommes conscients à la fois de leurs devoirs et de leurs intérêts.

La Légion d'Honneur au Président du « Gorrit del Quercy »

Une charmante cérémonie où s'étaient donnés rendez-vous un nombre imposant de compatriotes et au cours de laquelle la gaieté quercynoise n'a cessé de régner, comme le champagne de couler à flots, a eu lieu le 8 février, chez M. Amagal, brasserie Le Gallo, rue J.-J. Rousseau, à Paris.

En présence de M. Fontanille, sénateur, de M. Crabol, directeur du Cabinet du Président de la République et de M. Garrigou, chargé de mission au ministère de la guerre, le Capitaine Miquel a remis les insignes de la Légion d'honneur à M. le docteur Louis Ganiayre, président du *Chêne du Quercy*. A cette occasion plusieurs discours ont été prononcés par des originaires du pays, discours dont on peut dire qu'ils étaient vibrants de patriotisme local et d'affection émue. Pour résumer, citons simplement celui de M. Bladinières.

Au nom des Cadets du Quercy, de la Grappe du Quercy, des Enfants de Figeac et du Cateil, le Secrétaire général des Cadets, faisant fonction de Président de cette Société, a vivement exposé le mérite et les qualités du récipiendaire qui jouit à Paris de la plus haute estime des déracinés du sol natal. A son tour M. le Docteur Ganiayre, dont l'attachement était difficilement contenu, a exprimé à tous ses meilleurs remerciements.

Que ce nouveau légionnaire, veuille bien agréer toutes nos félicitations et trouver ici l'expression de notre entière sympathie.

J. ETAIS.

Les Cadets du Quercy

La matinée organisée le 6 février 1927 par les Cadets du Quercy a maintenu la réputation d'élégance, que ce sont acquises ces manifestations mensuelles devenues une des traditions les plus appréciées des originaires du Lot à Paris, dont le nombre n'avait pas encore été aussi important. Dès 14 heures, la luxueuse salle des Sociétés Savantes était envahie par une foule considérable dans laquelle se reconnaissaient des Quercynois de marque tels que M. Crabol, directeur du Cabinet du Président de la République ; M. Vialle, Président de la Grappe ; M. le Docteur Ganiayre, Président du Gorrit ; M. Amagal, Président des Enfants de Figeac ; M. Cocula, Président de la Ligue Méridionale, etc., etc.

Nos plus charmantes compatriotes qui s'y étaient donné rendez-vous à leur tour, permettaient en outre aux amateurs d'admirer les plus délicieuses toilettes.

Remarqués aussi un grand nombre d'étudiants et quelques jeunes poils avec leur ardente jeunesse. Un concert magnifique était réservé à tous et les artistes qui ont prêté leur concours à l'éclat de cette matinée méritent nos plus vifs remerciements.

Nous ne saurions d'ailleurs passer sous silence les succès obtenus par : 1° M. Valès, ténor d'Opéra dans *Petite Bohémienne* (duo avec l'auteur), basse délicieuse et grave ; 2° par M. Lauret, président des enfants de Milhau qui égaya tout le monde dans *Si la Gorouno avait voulu* et dans *l'Accent*, détermina un fou rire ; 3° par Mlle Couderc de la Galté Lyrique

dans *Aux Caprices des Vents* et *N'aimi que tus* ; 4° par Mlle Copfert, *Le désert libre* et *Gillette de Narbonne* ; 5° Deux toutes mignonnes danseuses du Châtelet et enfin le fin comique Deschamps dans *Quincampoix* et *l'Enfant de Marie* !

Ces délicieux artistes furent annoncés par notre cher ami M. Roustan, en vers d'une finesse exquise et avec un chic qui lui sont particuliers. M. Roustan, obtint lui aussi un gros succès.

Notre actif et distingué Secrétaire général, M. Bladinières, remplaçant notre Président, ne manqua pas ensuite de rendre grâce aux uns et de féliciter les autres et avant de quitter la scène il souleva des bravos à la lecture d'une de ses poésies : *Dans Cahors la vieille ville*.

Enfin, le bal, un bal plein d'entrain autour duquel tourbillonnèrent jusqu'à 18 heures 30 de clairs et légers déhanchements de robes impeccables et de sensationnelles toilettes aux lignes simples et naturelles. Les danses furent remarquablement réglées et de bonne tenue.

Elles firent battre un peu plus vite notre cœur par les évocations vivantes de notre beau pays qu'elles offraient à nos yeux.

Tout le monde en se séparant se donna rendez-vous à notre prochaine matinée du 6 mars.

Antonin LABOUGUE,
Secrétaire des Cadets,
63, rue Monge, V°.

Distinction. — Le Conseil d'administration des Cadets du Quercy a le très grand plaisir d'annoncer à tous les originaires de l'arrondissement de Cahors, à Paris, que M. Antonin Labougue, l'actif secrétaire des Cadets, vient de se voir attribuer la médaille d'Honneur de l'Assistance Publique.

Cette distinction, la plus belle que puisse obtenir un employé de cette Administration vient récompenser une carrière déjà longue (20 ans) de bons et dévoués services consacrés aux malades et aux déshérités de la vie.

Elle lui sera remise officiellement le 19 février à l'issue d'un banquet de la Société mutuelle du Personnel Hospitalier de France, par M. le Docteur Louis Mourier, Directeur Général de l'Assistance Publique de Paris, ancien sous-secrétaire d'Etat du service de santé durant la grande Guerre.

Elle honorerait notre sympathique compatriote si connu des Cadets et des Sociétés amies.

Les Cadets du Quercy applaudissent de tout cœur à cette récompense si méritée.

Le Secrétaire Général,
A. BLADINIÈRES.

Justice de paix

Notre jeune compatriote, M. Del-pouget, ancien élève du lycée Gambetta, licencié en droit est nommé juge de paix du canton de Puy-Evêque, en remplacement de M. du Mas de Vaucoucor, décédé.

Nous adressons nos bien chaleureuses félicitations au jeune magistrat, qui est le fils du sympathique percepteur de Cahors.

Conseil consultatif des tabacs

Le Conseil consultatif des tabacs a été constitué par décret du ministre des finances.

M. Solleville fait partie de ce Conseil en qualité de représentant des planteurs de tabac et notre compatriote M. Maxime Fourgous, en qualité de représentant de la 1^{re} série des agents de culture.

Postes

M. Louis Pichon, facteur-receveur à St-Sauveur-la-Vallée, est nommé facteur rural à Labastide-Murat, en remplacement de M. Roumieux, décédé.

AU SENAT

Nous apprenons avec plaisir que M. Loubet, le dévoué sénateur du Lot, questeur du Sénat, a été choisi en qualité de questeur par le groupe sénatorial de défense de la Confédération des travailleurs intellectuels.

Nous adressons nos vives félicitations à M. Loubet.

Médailles d'Honneur

La médaille d'honneur en argent du travail est décernée à M. Bessières (Marcellin) conducteur de machines à la Société les Carboniques liquides réunies, Forces électriques du Lot, à Luzach, et à M. Rigal (Louis), employé retraité de la Cie du gaz de Paris, à Montfaucon.

Inspection académique

Par arrêté en date du 7 février courant, M. le Ministre a fixé au jeudi 31 mars l'examen d'aptitude aux bourses commun aux enseignements secondaire, primaire supérieur et technique (1^{re} et 2^e séries). Les inscriptions seront reçues à l'Inspection Académique jusqu'au 16 mars prochain, dernier délai. Les dossiers des candidats et candidates devront comprendre toutes les pièces réglementaires.

Prix de l'essence

Voici les prix de l'essence pratiqués dans le Lot par le commerce de détail pendant le mois de janvier 1927.

Qualité poids lourds : maximum : 233 fr. 65 l'hecto ; minimum : 221 fr. 88.

Qualité tourisme : maximum : 256 fr. 05 ; minimum : 252 fr. 04.

CAHORS

Discussions Locales

LE MONUMENT AUX MORTS

L'attitude de la Municipalité a été définie par M. de Monzie. Mais elle se trouve en face d'un fait nouveau.

Pour user de termes simples à employer et faciles à comprendre, disons qu'il y a donc deux « partis » en présence. Ou, si l'on veut, deux opinions opposées. L'une est représentée par l'Association des Veuves et Ascendants, au nom de qui parle M. Alphonse, et l'autre par la Municipalité que préside M. de Monzie.

Pour cette dernière, la chose apparaît clairement à tous car elle a une opinion complète. Nous savons ce qu'elle veut et aussi ce qu'elle ne veut pas. Elle repousse, parce qu'elle le croit irréalisable, tout projet de « Monument-Sculpture » et elle propose le projet de fresque Henri Martin, à l'Hôtel de Ville. Pour la première, il en va autrement et l'on a beaucoup plus de peine à porter un jugement, car il y a dans son opinion une lacune grave. Nous savons très bien qu'elle repousse le « Monument-Peinture » proposé par la Municipalité, mais nous en sommes réduits aux hypothèses quant à ce qu'elle propose à la place. Si nous voyons très exactement ce qu'elle ne veut pas, nous ne voyons pas du tout ce qu'elle veut.

Il est bien difficile, dans ces conditions d'arriver à savoir si elle a tort ou si elle a raison.

Il ne saurait donc être question ni de se prononcer entre les deux, ni même de soumettre au public toutes les pièces du procès puisqu'il nous manque l'un des principaux éléments de la cause. Pour établir une comparaison entre deux projets, il faut évidemment que ces deux projets existent. Ici, dans le cas présent, il n'y en a qu'un : la Fresque ! En face, pour le moment du moins, il n'y a rien. Qu'y mettra-t-on ?

Attendons de le savoir avant de nous faire une opinion. Et, d'ici là, continuons à mettre le public au courant des choses que nous avons pu connaître.

Comme il n'y a personne pour arbitrer ce conflit entre la Municipalité et l'Association dont M. Alphonse est président, il ne semble avoir que deux issues possibles. — La première, c'est une décision d'attendre indéfiniment... on ne sait pas quoi. Et de ne rien faire. — La seconde c'est la volonté d'un des deux antagonistes de réaliser son projet sans s'arrêter davantage à l'opposition de l'autre.

Or, la Municipalité est seule en mesure d'agir ainsi. Il s'agit donc de savoir ce qu'elle veut faire.

Nous pouvons dire en tout cas quelles étaient ses intentions à la date du 30 janvier dernier et, ce faisant, nous ne révélerons rien au Président de l'Association des Ascendants, puisque c'est en sa présence qu'elles ont été exposées par M. de Monzie lui-même au cours d'une entrevue qui eut lieu à la Mairie, à laquelle assistaient plusieurs personnes et où nous étions présents.

Nous allons essayer de rapporter les déclarations de M. de Monzie très exactement, sinon dans leur texte même, du moins dans leur esprit.

— Actuellement, dit-il, la position de la Municipalité est simple.

Tenue par ses engagements de commémorer les Morts de la Guerre et désireuse de réaliser, enfin, ce projet elle a conscience d'avoir proposé un Monument dont la beauté serait digne à la fois des Héros de 1914 et du renom artistique de notre Cité.

L'Association dont M. Alphonse est Président a repoussé cette proposition. Elle a pris cette responsabilité. Il lui appartient donc, maintenant, de nous apporter le projet qu'elle a sans doute conçu. Nous l'attendons !

Et M. de Monzie ajouta :

— Je vous fais remarquer que sur la somme globale de 85.000 francs environ dont peut disposer le Comité du Monument, la Municipalité a souscrit 50.000 francs. Cela lui donnerait quelque droit de fournir un avis et d'exercer une bienveillante tutelle.

Elle s'en est gardée. Mais si elle ne réclame pas à ce titre de prérogatives particulières dans le travail préparatoire et l'élaboration du projet, toutefois il est un droit dont elle entend ne pas se départir. Et ce droit — ce devoir, devrais-je dire — le voici.

C'est de veiller à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte nouvelle à la beauté de notre ville.

En conséquence, quand le projet que, sans aucun doute, le Comité est en train d'élaborer sera définitivement prêt, celui-ci devra demander à la Municipalité l'autorisation de l'ériger sur une place de Cahors.

A ce moment-là je vous prie de vouloir bien me le soumettre. Et, cette fois, comme gérant et administrateur de la Ville, je l'examinerai.

S'il est beau, je vous répondrais : c'est entendu et je suis enchanté de vous autoriser à l'élever sur telle ou telle place. — S'il ne l'est pas, j'aurais le regret de vous répondre : je suis désolé, mais je ne peux pas vous accorder l'autorisation demandée. Mettez ce monument où vous voudrez, mais sur une place publique de Cahors ? Non...

Ces paroles du Sénateur-Maire de Cahors énumèrent si vivement M. Alphonse que, pour échapper à cette pénible éventualité qu'il venait d'entrevoir, il proposa à M. de Monzie de convoquer une Assemblée Générale de son Association devant laquelle celui-ci irait exposer lui-même le projet de la Municipalité.

Heureux de cette proposition conciliatrice, le Sénateur-Maire accepta avec empressement. Date fut prise. L'Assemblée générale devait avoir lieu le 13 février...

On a vu dans un précédent article comment le Bureau de l'Association, revenant sur la promesse faite par son Président, résolut qu'« il n'y avait pas lieu » et vota un ordre du jour dont les termes prudents signifient tout de même qu'actuellement impuissant le Comité remet toute

commémoration à une époque indéterminée et à des temps indéfinis...

Il y a là un fait nouveau qui transforme complètement la situation et place la Municipalité devant un autre problème.

Nous posons la question sans y mettre la moindre acrimonie, mais parce qu'elle dépasse les personnalités et intéresse tous concitoyens.

Si dévoué qu'il soit, si honorable que soient ses membres et si nobles que soient ses intentions, un Comité a-t-il autorité et pouvoir de décider que les Morts n'aient pas de Monument à Cahors, alors surtout que ce Comité avait précisément pour mission d'élever un Monument aux Morts ?...

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

commémoration à une époque indéterminée et à des temps indéfinis...

Il y a là un fait nouveau qui transforme complètement la situation et place la Municipalité devant un autre problème.

Nous posons la question sans y mettre la moindre acrimonie, mais parce qu'elle dépasse les personnalités et intéresse tous concitoyens.

Si dévoué qu'il soit, si honorable que soient ses membres et si nobles que soient ses intentions, un Comité a-t-il autorité et pouvoir de décider que les Morts n'aient pas de Monument à Cahors, alors surtout que ce Comité avait précisément pour mission d'élever un Monument aux Morts ?...

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

On voit bien dans quel esprit exempt de tout parti pris et de toute passion mesquine nous exposons notre pensée. Il nous semble bien que c'est là — si l'on peut dire — un cas de conscience collective et une question à laquelle on ne saurait refuser à aucun caducien le droit de s'intéresser ! — E. L.

Feuilleton du « Journal du Lot » 4

LE CANON DE LA RUE DE BERNE

PAR
Paul MONTFERRAND

Le timbre électrique résonna longuement. Mlle Yvonne Pierrard qui annotait un dossier se leva, se dirigea vers la porte qu'elle ouvrit et derrière laquelle elle trouva un petit télégraphiste.

— Duchâtel, 23, rue de Berne, cria-t-il à pleine voix en remettant une dépêche à la jeune fille.

Puis, traînant les pieds dans le vestibule de la maison et sifflant à tue-tête, il s'en fut.

Mlle Yvonne Pierrard traversa son bureau et pénétra dans une vaste pièce dont le sol était recouvert sur toute sa surface de linoléum havane. Aux murs, peints en gris clair, étaient fixés des cadres de grands divers contenant des épures, des lessins passés au lavis, représentant des organes de machines, des plans de constructions, des hélices d'aéroplanes, des torpilles.

Du plafond, enduit de peinture laquée blanche, tombait une lumière laiteuse propagée par trois diffuseurs. Deux grands fauteuils de cuir

assortis au linoléum, quelques chaises cannées, un bureau américain, des classeurs à rideaux de bois articulé, un grand coffre-fort et une immense table à dessin placée sur des tréteaux complétaient le mobilier de la pièce.

Pipe aux dents, juché sur un haut tabouret, un homme était penché sur la table partiellement jonchée de papiers et sur laquelle s'étalait un plan qui paraissait très avancé.

Sans interrompre son travail, M. Albert Duchâtel prononça d'une voix grave et sonore :

— Je parie que vous m'apporterez une dépêche, Pierrard ! Il n'y a qu'un télégraphiste pour sonner comme ça ! Ouvrez-la et lisez-m'en le texte... ou, plutôt, non, attendez ! Je vais vous administrer une nouvelle preuve de mes remarquables dons de divination. Cette dépêche vient du Caire !... Maintenant, vous pouvez l'écrire.

La jeune fille sourit, déchira la bande pointillée.

— Ai-je gagné, Pierrard, demanda M. Duchâtel ?

— Le Caire ! Vous avez gagné, Monsieur ! C'est admirable !

— A quoi servirait, je vous le demande, d'être sorti — et dans un bon rang — de l'Ecole Polytechnique si l'on n'était capable de susciter l'admiration de sa secrétaire en lui démontrant que rien ne saurait vous être caché ?

Il déposa sa pipe dans un cendrier de cristal, se redressa, et plaqua les

mains sur le bord de la table.

C'était un homme d'une quarantaine d'années, au visage entièrement rasé, au teint coloré, aux traits énergiques. La bouche, un peu mince, avait une expression ironique et sous le vaste front qui commençait à se dégrainer, brillaient de très beaux yeux gris-vert.

— Et maintenant, dit-il, vous pouvez lire.

— Le Caire, 20 décembre. Inauguration usine élévatrice fixée trente ce mois. Gouvernement compte absolument sur votre présence. Ahmed Shamsy, ministre des Travaux publics.

Ça aussi, j'en l'avais deviné, Pierrard !... Ah, ils peuvent se vanter de tomber aussi mal que possible nos amis Egyptiens ! Quelle tulle !... Deux mois, j'ai interrompu tous mes autres travaux afin de me consacrer entièrement au plan définitif de mon canon et voilà qu'aujourd'hui je n'avais plus qu'une semaine environ à pâlir sur ces paperasses, je suis forcé de les abandonner pour aller faire un tour sur le Nil ! Tour prévu, je dois le dire, mais qui, dans ma pensée, ne devait avoir lieu que dans les premiers jours de janvier.

— Beaucoup de personnes ne se plaindraient pas d'aller, en décembre, passer quelques jours en Egypte.

— Sans doute parce qu'elles ont le caractère mieux fait que le mien, Pierrard ! Sans doute aussi parce qu'elles n'ont pas à livrer au Mimis-

tère de la Guerre, le plan définitif d'un canon. Sans doute, enfin, parce que lorsqu'elles se rendent au bord du Nil, ce n'est point pour assister à l'inauguration d'une usine élévatrice d'eau, fille de leur génie.

L'ingénieur frappa sa table.

— Alors, vous trouvez ça drôle, vous, d'aller s'installer au bord d'un fleuve africain, en compagnie de personnages officiels et de se dire, pendant tout le temps que durent les préparatifs : « L'eau montera-t-elle, montera-t-elle pas ? Et tout à l'heure serai-je un grand homme ou un crétin aux yeux de ces gens qui m'entourent ? » Pour moi, j'avoue que je préfère autre chose !

Il prit sa pipe, la ralluma et remarqua :

— Tiens, vous avez fait couper vos cheveux !... Est-ce mieux, est-ce moins bien ? Je ne sais pas. Je demande à réfléchir. Je vous dirai mon avis, à mon retour d'Egypte. Pour aujourd'hui, je me contente de constater le fait.

— Oh ! monsieur, dit Yvonne Pierrard, en passant une main sur ses courtes boucles brunes, il y a plus d'une semaine que je suis ainsi !

— Et je ne l'avais pas remarqué ! Ce qui prouve que j'observe peu et mal. Ceci constaté et avoué en toute humilité, Pierrard, vous seriez tout à fait gentille de téléphoner chez Cook pour demander à quelle date je dois m'embarquer à Marseille afin d'être au Caire le 30.

La jeune fille quitta la pièce afin de regagner son bureau et M. Albert Duchâtel se pencha de nouveau sur sa table.

Monsieur, monsieur, dit Yvonne Pierrard lorsqu'elle reparut, le bateau quitte Marseille demain à onze heures !

— Quel bateau ? demanda l'ingénieur d'une voix très calme et sans lever la tête.

— Mais... le bateau pour l'Egypte ! — Je m'en doute un peu... Je voulais dire : « Comment s'appelle-t-il ? »

— L'Oxus. A onze heures, monsieur, demain. C'est affolant un départ aussi précipité !

— Calmez-vous, Pierrard, dites à Cook qu'on me retienne une cabine à bord et une place dans le wagon-lit de ce soir. Qu'on remette les coupons à l'employé de service à la gare de Lyon à qui je les demanderai en arrivant. Quand vous aurez mené à bien cette délicate transaction, vous téléphonerez chez moi et vous direz à mon domestique de tenir mes bagages prêts pour 7 h. J'irai les prendre. Est-ce que la voiture est devant la porte ?

La jeune fille traversa la pièce, alla écarter un coin de rideau d'une des fenêtres et constata (le local occupé par M. Duchâtel était situé au rez-de-chaussée) que l'automobile de l'ingénieur était rangée au bord du trottoir.

— La voiture est devant la porte,

dit-elle, en regagnant son bureau pour s'y acquitter de la double mission qu'elle venait de recevoir.

L'ingénieur la rappela :

— Voulez-vous dire également à mon domestique que je ne dînerai pas chez moi ?

Au bout de quelques minutes la secrétaire de l'ingénieur revint dans la pièce.

— Tout est réglé, monsieur, annonça-t-elle.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Tremblement de terre en Herzégovine

De Belgrade. — Un tremblement de terre, qui a eu lieu la nuit dernière, a causé d'énormes dégâts en Herzégovine et en Dalmatie. Plusieurs centaines de personnes ont péri. Le gouvernement de Yougoslavie a envoyé des trains de secours et des troupes dans les régions dévastées.

Un complot bolcheviste à Vilna

De Berlin. — On vient de découvrir à Vilna, parmi les chemistes et la garnison, une nouvelle organisation fonctionnant au bénéfice des Soviets. La police polonaise a arrêté une vingtaine de personnes.

Au sujet de l'accord franco-allemand

De Berlin. — La « Gazette de Voss » annonce que les pourparlers entre l'ambassadeur de l'Allemagne à Paris et le Gouvernement français, au sujet du « modus vivendi » franco-allemand, ne progressent pas. Les difficultés portent toujours sur la question de la prorogation de l'accord provisoire et sur l'application aux vins français de la clause de la nation la plus favorisée. La « Gazette de Voss » croit possible une crise dans les relations commerciales franco-allemandes.

L'Angleterre et les Soviets

De Berlin. — Selon un télégramme de Riga, le ministre d'Angleterre à Moscou a élevé une énergique protestation auprès des Soviets contre l'ingérence des ressortissants soviétiques dans les affaires intérieures chinoises.

LES CHANGES

Les changes, à 11 heures, étaient :
Livre : 123,40.
Dollar : 25,43.

Le mauvais temps

Par ces temps humides et froids, la Quinotone constitue un excellent préventif contre la grippe. Par le quinquina qu'elle contient elle aide l'organisme à lutter contre l'infection et elle tend à faire baisser la fièvre. De plus c'est un reconstituant très recommandé. Un flacon de Quinotone versé dans un litre de vin de table donne un excellent vin fortifiant très utile dans ces périodes de grippe et de rhumes. Son prix modique de 4 50 le fait essayer par tous ; demandez-le chez votre pharmacien.
Pharmacie Orliac, à Cahors.

ON DEMANDE

Une bonne à tout faire
SACHANT FAIRE LA CUISINE
Bons gages
S'adresser chez le D^r ROUGIER
Rue du Lycée. — CAHORS

Vente de pommes de terre de semence

Les cultivateurs des environs de Cahors sont informés que M. SARDA, Alimentation Générale, aux Halles de Cahors, vient de recevoir du Syndicat Agricole de Follas (H^{te}-Vienne), qui est un centre de sélection, un wagon de pommes de terre garanties pour la semence.
Cultivateurs, pour avoir une belle récolte, achetez de la semence garantie.

Bons ouvriers menuisiers demandés

S'adresser : Ecole Normale de Garçons
Rue Victor Hugo

TRICOTEUSES Rectilignes, Circulaires, toutes usages. Laines, cotons, fils. Prix de gros, Cat., éch., apprent. gratuit. LA LABORIEUSE, 35, cours Pasteur, Bordeaux.

Deuxième publication

BUREAU de l'ÉPICERIE

FONDÉ EN 1854

L. BROSSET

MAGNY, MEURINE ET ROUSSEAU

Boulevard de Sébastopol, 21, Paris, 1^{er}

Suivant acte sous seing privé du 15 janvier 1927, enregistré à Cahors, le 28 janvier 1927, folio 9407, case
Monsieur Alexandre BESSIÈRES et Madame Lucie-Catherine VALETTE, son épouse, demeurant à Cahors, 5, rue du Marché-Poch,
Ont vendu à Monsieur Gaston DENIAU et Madame Cécile DURAND, son épouse, demeurant à Villejuif (Seine), 31, avenue des Ecoles,
Le fonds de Commerce
d'ALIMENTATION GÉNÉRALE
situé à Cahors, 5, rue du Marché-Poch.
Oppositions dans les dix jours de la présente publication au cabinet des mandataires soussignés et au fonds vendu.
La présente insertion a été faite dans le no du Journal officiel du 5 février 1927.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 14 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

malheureux camarades, souvent illettrés, qui m'ouvraient leur cœur à la vue de la monter en ligne, afin que j'envoie l'expression d'une dernière pensée aux êtres chers qui devaient quitter pour toujours. C'étaient pour beaucoup, hélas ! tout leur testamento. Ils sentaient que la paix future, le bonheur de leurs enfants étaient au prix de leur vie.

« Un Monument ? non ! n'y en aurait pas d'assez beau ! Pas de dépenses somptuaires alors qu'on a peine à vivre et à maintenir en équilibre. Evitons des dépenses que réproveraient nos morts. Evidemment peut-être aussi qu'en attendant, trop de gens oublient.

« Un monument, symbole de la vénération, autel de la piété ! Allons donc ! A Cahors un monument veut dire villosité, séchoir aux ménagères, acrobates d'enfants, facéties d'espérilles, lampadaire à la fête du Saint de la paroisse. Quiconque habite place Lafayette, sait que le monument des Mobilis du Lot, Monument aux Morts de 1870-71 n'a pas d'autre usage : personne n'oserait présenter cette froide décoration comme une beauté de notre ville.

« Par contre, nous avons la chance inespérée d'ajouter un joyau de plus à la parure de notre cité. Refusera-t-on le projet remarquable et surtout, il faut bien le dire, peu coûteux d'Henri Martin ? Une fresque qui aurait une incomparable valeur artistique et dont l'allégorie serait à la portée du plus simple ne serait-ce pas infiniment plus éloquent et plus expressif qu'un banal émonvante et pas méritant d'être d'aucune Société que je n'ai mon titre de rescapé de Notre Dame de Lorette, Neuville St-Vaast, Verdun, La Somme, Craonne etc. ; je vous prie de croire à mon opinion désintéressée.

« En m'excusant d'avoir usé si longuement de votre attention je vous présente l'expression de mes sentiments respectueux.

Léon LAGRANGE
2, rue St-Barthélémy Cahors

Société des Arts et du Grand Concert Calvet

La Société des Arts voit son succès grandir de Concert en Concert et elle est en train de réussir une entreprise de «aucuns jugeaient impossible. Elle donne au public le sens et le goût de la belle, de la grande musique. Les auditeurs étaient hier plus nombreux qu'habituellement au Concert donné par le quatuor Calvet et ils ont écouté avec ferveur la magnifique interprétation qui nous a été donnée de Mozart, de Beethoven et de Schumann.

Le temps et la place nous manquent aujourd'hui pour rendre compte de cette séance de grand art. Nous en parlerons avec quelque détail dans notre prochain numéro. Mais nous voulons dès aujourd'hui constater le succès enthousiaste fait par le public au superbe quatuor Calvet.

Grâces soient rendues à ces grands artistes et à ceux qui nous les ont fait entendre.

Officiers de réserve

Dimanche à 11 heures, a eu lieu au Café Tivoli, siège de l'Association des Officiers de réserve du Lot une réunion générale à l'effet de procéder à l'élection d'un président en remplacement du regretté M. Rames, décédé.

M. Eugène Grangé, chef de bataillon, a été élu.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

L'Exposition A. Lavignac, à Toulouse

Notre compatriote M. Alfred Lavignac vient d'exposer à Toulouse, aux Galeries Salles et Cie une trentaine de toiles représentant des paysages, des maisons, des fermes du Quercy. La critique Toulousaine, dans une louange unanime, a longuement commenté l'œuvre de Lavignac.

M. Rozès de Brousse écrit dans le Télégramme qu'il chante son pays « avec ses beaux arbres, ses chaumières puissantes qui s'accrochent aux pentes rocheuses et qui s'étalent dans les prés, au bord des rives, ou qui font de l'île de Cahors une corbeille de splendeurs « verdures »

Dans la Petite Gironde, M. F. Gismond a consacré à Lavignac une étude pénétrante dont voici un bref passage : « Quand il peint, sa fantaisie se donne libre cours : il joue littéralement avec les couleurs de sa palette. Son pinceau ou son habile couteau éclaboussent la toile de des tons les plus variés, et, tout de suite, un paysage naît ou se transforme au gré de ce magicien de la couleur. »

Dans le Travail, le journal de décentralisation artistique et littéraire de Toulouse, « M. Lacroix note qu'il y a là, avec d'heureux effets de perspective, un dessin solide et de fortes harmonies colorées » sur des thèmes dont M. Mespès souligne le pittoresque dans l'Express du Midi. Ciné-Théâtre, sous la plume délicate de M. Lucien Régis exprime pour l'exposition de Lavignac une admiration qui n'entre nullement dans le cadre d'une science éprouvée de la distribution de la lumière, il sait donner aux sites la poésie qui s'en dégage... Mais où Lavignac donne toute sa mesure c'est dans les notations matinales des rives du Lot où toute la gamme atténuée de sa palette flotte dans une atmosphère d'ombre sans rien perdre de sa pénétration, et dans ses vues sur « St-Cirq-Lapopie, où il embrasse les grandes perspectives de ce coin pittoresque qui, à lui seul, résume toute la Gascogne. »

Tous ces éloges prouvent combien le talent de notre compatriote M. Lavignac est apprécié.

Exploit cynégétique

M. Mire, de Lacabrette, a capturé en l'espace d'un mois, quatre renards et un blaireau.

Obsèques

Dimanche, à 3 heures 1/2, ont été célébrées les obsèques de Mlle Andrée Augeraud, linotypiste à l'imprimerie du « Journal du Lot ».

A la gare où avait lieu l'assemblée mortuaire, une nombreuse assistance s'est réunie, et a suivi le char funéraire qui était recouvert de couronnes et de gerbes de fleurs.

Bien triste et émouvante cérémonie à laquelle tout le personnel de l'imprimerie du « Journal du Lot » a tenu à prendre part pour saluer la mémoire d'une jeune et dévouée collaboratrice si rapidement enlevée à l'affection de tous.

Nous renouvelons à M. et Mme Augeraud, à leur fils, à la famille si cruellement éprouvée, nos bien vives condoléances.

Dimanche, également, ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Chabert, mère du tailleur bien connu, décédée à Cahors.

De nombreux amis ont assisté à ces obsèques et témoigné à M. Chabert de vives sympathies auxquelles nous joignons les nôtres.

Lundi matin ont été célébrées les obsèques de Mlle Hélène Estanol, décédée à Paris.

C'est au milieu d'une assistance nombreuse que l'inhumation a eu lieu au cimetière de notre ville.

Nous adressons aux familles Estanol, Girma, Cagnac, Scanapié, nos bien vives condoléances.

P. T. T.

Service des colis postaux par les bureaux de poste

Dans les localités éloignées d'une gare et non pourvue d'un correspondant de la Compagnie des chemins de fer, l'administration des postes fait assurer le service des colis postaux par ses bureaux lorsque ceux-ci sont desservis par un courrier en voiture ou en automobile.

De nombreux bureaux de poste du département du Lot participent actuellement à ce service.

Depuis le 1^{er} janvier 1927, les agences postales ci-dessous désignées acceptent les colis postaux au départ et les livrent à l'arrivée au guichet de la poste restante.

Bach, desservi par la gare de Lalbenque.

Escamps, desservi par la gare de Lalbenque.

Vaylats, desservi par la gare de Lalbenque.

Saint-Paul-Labouffie, desservi par la gare de Lalbenque.

Lascabanes, desservi par la gare de Cahors.

Larroque-des-Ares, desservi par la gare de Cahors.

Goujounac, desservi par la gare de Gourdon.

Laurettes, desservi par la gare de Maurs.

Ces agences ne livreront pas les colis à domicile. Dès leur arrivée, les destinataires en seront informés par un avis distribué gratuitement par le facteur.

Le bureau de plein exercice de Marcihaac (Lot) desservi par la gare de Conduché participera dans les mêmes conditions au service des colis postaux à partir de la même date.

Il tira le signal d'alarme

Un voyageur du train de Libos à Cahors voyant qu'on avait dépassé la station de Douelle, et ne voulant pas sauter sur la voie, tira le signal d'alarme.

Le train, aussitôt stoppa sur le pont de Douelle.

Le chef de train accourut au wagon pour se rendre compte de ce qui se passait : mais le voyageur descendit.

Il déclara qu'ayant une urgente affaire à traiter à Douelle il n'avait pas voulu aller plus loin.

Procès-verbal a été dressé.

Accident

M. Gervais, entreprise de transports, se rendant à Cahors a voulu devancer une charrette non loin de Larroque-des-Ares.

Un malheureux coup de volant a précipité le camion plein de voyageurs contre un platane.

Il n'y a pas d'accidents de personnes à déplorer, mais le lourd véhicule a été fortement abîmé.

Accident du travail

Un chauffeur d'auto de la Cie du Gaz, Henri Gaillard, s'est contusionné gravement le genou gauche en montant dans le camion.

Police du marché

Procès-verbal a été dressé par M. le Commissaire de police à une revue de Labastide-Murat, Mme Eulalie C... pour achat de légumes, place du marché à Cahors, avant l'heure fixée.

Vol

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Cazals au sujet de vols commis au préjudice de propriétaires de cette commune.

Ces jours derniers, un individu prit la fuite quand il se vit observé par des propriétaires ; dans sa fuite, il abandonna un sac contenant divers objets qui ont été reconnus comme provenant d'un vol commis dans la commune de Montflanquin.

Foire du 12 février 1927

Cours : bœufs gras de 155 à 165 fr. les 50 kilos ; vaches grasses 145 à 155 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, 4.800 à 6.000 fr. la paire ; vaches de travail, 4.000 à 5.000 fr. la paire ; porcelets, 120 à 130 fr. pièce, suivant la grosseur ; poules, 4 fr. ; poulets, 4 fr. 25 ; canards, 4 fr. ; din-

dons, 4 fr. ; truffes, 14 à 15 fr., le tout le demi-kilo ; œufs, 6 fr. 50 à 7 fr. la douzaine ; pommes de terre, 50 fr. les 50 kilos. Rien d'important à signaler.

Les Sports

A LACAPELLE-MARIVAL

Football. — Dimanche l'Avenir Olympique a reçu, sur son terrain, l'équipe sportive de l'école primaire supérieure de St-Céré. L'Avenir a été battu par 3 buts à 1. Dès le début de la partie, l'E. P. S. attaque et joue un jeu serré qui lui vaut trois buts dans la première mi-temps.

A la deuxième mi-temps, l'Avenir Olympique, qui a manqué d'ardeur dans toute la partie, marque un but à la suite d'un corner.

Un public nombreux profitant d'une belle après-midi ensoleillée, s'était rendu sur le terrain.

Arrondissement de Cahors

Espère

Obsèques. — Dimanche ont été célébrées les obsèques de M. Xaunier Alphonse, propriétaire, conseiller municipal, décédé après une courte maladie, à l'âge de 37 ans.

Cette mort a vivement ému la population d'Espère qui tenait en estime le regretté disparu.

Au cimetière, M. Bergues, maire, en termes émouvants, a salué la mémoire de l'excellent citoyen qu'était Xaunier, auquel il a adressé le dernier adieu.

Nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

Castelnau-Montrastier

Foire. — La foire du 8 février, favorisée par un très beau temps, avait attiré beaucoup de monde. Affaires très actives. Plus de 120 veaux et une belle collection d'animaux de travail.

Cours pratiqués : Bœufs de travail, de 5.000 à 7.000 fr. ; vaches de travail, de 4.800 à 6.500 fr. ; génisses, de 2.800 à 5.000 fr. ; taurellons, de 3.000 à 4.500 fr. ; le tout la paire.

Bœufs de boucherie, de 4 à 4,50 ; vaches de boucherie, de 3,50 à 4 fr. ; veaux de lait, de 5,50 à 7 fr. ; le tout le kilo, poids vif.

Moutons d'élevage, de 100 à 150 fr. ; brebis, de 125 à 130 fr. la pièce ; moutons gras, 5 fr. ; agneaux, 5,50 ; le tout le kilo.

Porcs gras, de 375 à 400 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 250 à 350 fr. la pièce, selon grosseur.

Poules, de 4 à 4,50 ; poulets, de 5 à 5,50 ; pintades, 6 fr. ; dindes, de 4,50 à 5 fr. ; canards, 5 fr. ; le tout le demi-kilo ; pigeons, de 6 à 7 fr. la paire.

Lapins domestiques, 2,50 le demi-kilo ; œufs, 7 fr. la douzaine.

Mais, 80 fr. ; avoine, 60 fr. ; pommes de terre, 50 fr. ; le tout les 50 kilos.

Nuzoujols

Réunion. — Dimanche dernier a eu lieu dans la salle de la mairie, une réunion des victimes de la guerre. Pas un seul intéressé n'a manqué de répondre à l'appel des camarades, Massabie et Laborie, membres du bureau cantonal de Cahors. Les cotisations pour 1927 ont été reçues, et à l'unanimité le camarade Cassan Antonin a été nommé délégué communal.

Au nom de l'Union Fédérale, nous remercions les victimes de la guerre de la commune de Nuzoujols, ainsi que leur dévoué maire, qui a bien voulu accepter l'honneur de présider la séance.

Lauzès

Foire. — Voici quelques cours pratiqués : Bœufs pour gros travaux, de 5 à 6.000 fr. ; pour travaux ordinaires, de 4 à 5.000 fr. ; pour petits travaux, de 3 à 4.000 fr. ; bœufs pour la boucherie, 200 fr. de moyenne le quintal ; vaches de travail, de 3 à 4.000 francs.

Brebis mères, de 200 à 300 fr. ; brebis seules de 180 à 220 francs ; agneaux d'élevage, de 80 à 100 fr. ; agneaux de boucherie, de 100 à 150 francs pièce ou de 4,50 à 4 fr. 75 le kilo au poids.

Cochons, de 100 à 300 fr. selon grosseur, âge et qualité.

Poules et poulets, de 3,75 à 4,50 le demi-livre ; œufs, 6 fr. la douzaine ; fromages de chèvre, 2,40 la douzaine ; truffes noires de 14 à 16 fr. la demi-livre. Toujours nombreux marchands forains, et toujours beaucoup de jardinage, vendu à des prix élevés, car il manque dans notre région.

Limogne

Marché. — Le marché de vendredi 11 février n'a pas eu son importance habituelle malgré le beau temps. La vente de la truffe est à son déclin ; néanmoins, il en a été apporté 100 kilos, toutes vendues de 34 à 38 fr. le kilo, suivant grosseur et qualité.

Halle. — Blé, 110 fr. les 80 kilos ; avoine, de 50 à 52 fr. les 50 kilos ; fèves, 110 fr. l'hectolitre ; mais étranger, 130 fr. les 100 kilos ; pommes de terre, 45 fr. les 50 kilos.

Poulets, 4,75 ; poules, 4,25 ; canards, 4,25 ; dindons, 4,25 ; lapins domestiques, de 2,75 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 6,50 la douzaine ; fromages du pays, 3 fr. la douzaine.

Jardinage, prix très élevés : plants d'oignons, 3 fr. le paquet.

Luzech

Accident. — M. E. Albert était monté sur une muraille pour couper des ronces qui gagnaient le fond de son champ. Mais une pierre s'étant détachée, le mur s'écroula et M. Albert tomba si malencontreusement qu'il se cassa la cheville. Une immobilité de 40 jours sera nécessaire pour tout remettre en place.

Albas

Cambriolages. — Ils continuent dans la région de Rivière-Basse. Quatre lapins ont encore disparu du clapier de M. Hébrard ; des poules ont été volées au Cayrou.

Les propriétaires ont porté plainte et la gendarmerie enquête.

Mariage. — Parmi les publications de mariage, nous relevons celles de M. Barbance Arthur, de notre commune, avec Mlle Jeanne Duthil, à Cousserant, commune de Latour-Bélaye.

Aux futurs époux nos meilleurs vœux.

Cailac

Fête scolaire. — Une soirée récréative sera donnée le dimanche 20 février, à 2 h. 30 de l'après-midi, dans une salle située à Mas-Laroque, et gracieusement prêtée par le propriétaire.

La recette de la soirée sera affectée aux pupilles de l'école et aux œuvres scolaires.

Puy-l'Évêque

La croix des braves. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, Georges Boutarel, membre de l'Union Sportive, vient de recevoir la Croix de guerre pour sa belle campagne en Syrie.

Nos félicitations.

Tour-de-Faure

Voie de garage. — On promet pour bientôt l'établissement d'une voie de garage à notre halte-station (Saint-Cirq-Lapopie).

Cette voie sera consacrée au service de la petite vitesse, à l'usage des expéditeurs de Tour-de-Faure et de Saint-Cirq-Lapopie.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Elections à la Chambre d'Agriculture

Les candidats de la liste d'Union et de Défense Agricole adressent aux agriculteurs de l'arrondissement de Figeac l'appel suivant :

« CHERS CONCITOYENS,

« Vous êtes appelés, en vertu de la loi du 3 janvier 1924, à désigner des délégués de notre profession à la Chambre d'Agriculture du Lot.

« Ce nouvel organisme doit jouer un rôle très important, tant pour les intérêts particuliers des cultivateurs que pour le succès des grands travaux intéressant l'exploitation agricole et le bien-être des campagnes (électrification, chemins ruraux, etc., etc.).

« Sollicités par de nombreux agriculteurs de nos régions respectives, nous nous sommes décidés à briguer vos suffrages pour l'élection du 20 février prochain. En posant notre candidature, nous n'avons eu qu'un but : pouvoir défendre les intérêts agricoles de l'arrondissement dont nous représentons les diverses régions géographiques et les différentes productions. C'est dire que nous venons à vous en toute indépendance. Si certains d'entre nous appartiennent à des groupements agricoles, ou moins pouvons-nous affirmer que ces groupements sont purement techniques et n'ont aucune arrière-pensée de faire servir l'agriculture à d'autres desseins plus ou moins avoués. Nous avons donc confiance dans votre jugement, et vous assurons, que si vous nous envoyez à la Chambre d'Agriculture, vous pouvez compter sur notre plus absolue dévouement. »

DELSAULT Léon, propriétaire-agriculteur à Thémies, trésorier du Comité agricole de Lacapelle-Marival ; LAPLAZE Adrien, propriétaire-agriculteur à Loubréac ; MAURS Adolphe, propriétaire-agriculteur à St-Cirq ; RIGOUTTE Jules-Jean-Pierre, propriétaire-agriculteur à Bousnac, secrétaire du Comité agricole de Livernon, secrétaire-trésorier du Syndicat intercommunal des Planteurs de tabac.

Monte de 1927 : Anis aux éleveurs. — Le dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot fait connaître aux éleveurs que la monte fonctionnera du 26 février au 2 juillet.

Les étalons envoyés en service à la station des Haras de Figeac sont :

1^o Tesdor, 1/2 sang normand. Prix du saut 40 fr. ;

2^o Coatreven, trait breton. Prix du saut 50 fr. ;

3^o Astic, trait breton. Prix du saut 50 fr.

St-Sulpice

Hyménée. — Nous apprenons le prochain mariage de notre sympathique compatriote Lucien Murat, avec Mlle Gergette Lagarrigue, domiciliée à Livernon.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Lacapelle-Marival

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concours musical. — Un concours national et international de musique est ouvert à Gourdon (Lot) les 26-27 juin 1927.

Toutes les sociétés musicales françaises et étrangères sont admises à prendre part à ce concours.

Le dimanche 26 juin pour les Orphéons, Harmonies, Symphonies, Etudiants, Trompes de chasse, Chorales mixtes, Chorales de dames.

Le lundi 27 pour les Fanfares, Tambours et clairons, Trompettes, Accordéons, Vielles et Musettes.

Afin de donner dans la région un nouvel intérêt musical scolaire, seront également admises à ce concours les Chorales d'enfants et les Sociétés instrumentales enfantines qui devront se conformer à toutes les clauses du présent règlement ; ces groupements auront la faculté de concourir le 26 ou le 27 juin.

Cette solennité comprendra : 1^o Un concours de lecture à vue ; 2^o un concours d'exécution ; 3^o un concours

d'honneur international ; 4^o un concours individuel pour vieilles et musées. (Seul le concours d'honneur sera international pour toutes les divisions).

Classement. — Pour les concours de lecture

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine		
Dernier cours	Cours du 15 Fév.	Cours du 12 Fév.
Fonds d'Etat		
3 0/0	53 25	53 20
3 0/0 amortissable	69 80	69 80
3 50	84	83 05
5 0/0	68 10	67 10
4 0/0 1917	55 70	55 80
4 0/0 1918	54 80	54 90
5 0/0 1920	82 60	82 90
6 0/0 1920	76 70	77 40
4 0/0 1925	86 50	86
B. du Tr. 6 0/0 1922	522 50	521 75
B. du Tr. 6 0/0 1923	489 50	481 50
B. du Tr. 6 0/0 sept. 1923	485	476 75
B. du Tr. 5 0/0 1924	516 50	512
Caisse autonome	500 50	500 50
Crédit National		
5 0/0 1919	388	387
Obl. 500 5 0/0 1920	391 50	392
6 0/0 1921	459	456
Bons déc. 6 0/0 1922	460	461
déc. 6 0/0 nov.	498	492
6 0/0 janv. 1923	419	415
6 0/0 janv. 1923	433	425
6 0/0 janv. 1924	430	430
Crédit Foncier		
Communales 1879	439	437 50
1880	400	470
1891	214	210
1892	240 25	240
1899	235	230
1908	260	246
1912	137	133
1920 lib.	335	335
1921 lib.	375	375
1922 lib.	358	360
1923	359	358
Fonciers 1879 3 0/0	454	457 50
1883 3 0/0	224	224
1885 2 60 0/0	231	230
1892	240	240
1895 2 80 0/0	245	240
1903 3 0/0	254	250
1909 3 0/0	134 75	134
1913 3 1/2 0/0	260	260
1913 4 0/0	355	354
1917 1/2 0/0 lib.	215	210
Ville de Paris		
1865 4 0/0	806	797
1871 3 0/0	390	328
1875 4 0/0	390	400
1876	395	399 75
1892 2 1/2 0/0	185	182 25
1894-1896	179	183
1898 2 0/0	241 50	229 75
1899 2 0/0	219	213
1904 2 1/2 0/0	224	225
1905 2 3/4 0/0	331 50	356 75
1910 2 3/4 0/0	181 50	184
1910 3 0/0	200	195
1912 3 0/0	184 75	186
1919 lib.	328	316
1921 lib.	430	430
Décaennal 1922	476	476

ETUDE

Maître G. FONTANGES
Docteur en droit
Avoeu à FIGEAC (Lot)
Successor de son père

EXTRAIT

Jugement d'adoption

Par jugement du trois décembre mil neuf cent vingt-six enregistré, le Tribunal civil du Département du Lot a homologué un acte reçu par M^{rs} LANDES, notaire à St-Céré (Lot), le vingt-deux septembre mil neuf cent vingt-six, enregistré, contenant adoption de Mademoiselle VERMANDE Marie, enfant mineure issue du mariage de feu Simon VERMANDE et de dame Marie SAINTE-MARIE, sous la tutelle légale de cette dernière, demeurant au village de Vielcanet, commune de Gorges (Lot), par Monsieur Urbain SALES, propriétaire et dame Justine LAC, son épouse, demeurant ensemble au chef-lieu de la commune de Bannes (Lot).

Pour extrait publié en conformité des prescriptions de l'article 366 du code civil, modifié par la loi du 19 juin 1923 et certifié conforme.

Figeac, le onze février mil neuf cent vingt-sept.
G. FONTANGES,
Avoeu

Bibliographie

Le Périgord Méridional des Origines à l'An 1370, 1 volume in-8 de 436 p. avec une carte hors-texte, 30 francs franco.

Le Cartulaire de l'Abbaye de Cadouin, 1 volume in-octavo de LIV + 112 p., 15 fr. franco. — Chez Mme CAVAILLEZ, Sarlat.

L'imprimerie Coueslant a publié, l'an dernier, deux ouvrages d'histoire dus à la plume de M. Maubourguet, docteur ès lettres, professeur au Collège de Sarlat.

La presse s'est longuement intéressée à ces travaux, et ils sont encore l'objet de comptes rendus des plus élogieux, soit dans les revues d'érudition, soit dans de grands journaux aussi divers par leurs tendances que le sont la France de Bordeaux et l'Action Française.

Dans le *Périgord Méridional des Origines à l'An 1370*, l'auteur expose les origines politiques et religieuses et les premiers développements du Sarladais, et fait revivre les seigneuries, les bastides, les bourgs, les monastères de toute la région qui devait constituer en 1317 le diocèse de Sarlat. Il montre, après de longues années d'une âpre lutte, la victoire des hommes du roi de France sur les envahisseurs anglais.

Le *Cartulaire de l'Abbaye de Cadouin*, recueil des plus anciennes chartes du célèbre monastère, est précédé d'une longue introduction où l'on trouvera d'intéressants renseignements sur la situation économique du Périgord Noir à l'époque féodale.

Ces deux volumes ont nécessité de longues et minutieuses recherches; ils constituent une œuvre remarquable de pénétration et de clarté.

Il n'est pas besoin de dire que l'auteur n'a pu se désintéresser du Quercy et qu'à maintes reprises il a été amené à parler de notre province, et notamment de la région de Gourdon.

LES ANNALES

Aurons-nous un théâtre radiophonique? demande Marcel Hervieu dans les *Annales*. La question est à l'ordre du jour. Lire, dans ce numéro, les bonnes pages de Fernand Vandérem; la spirituelle fantaisie d'Hervé Lauwick: *Le Patinage avec l'amour*; le curieux article de Forbin sur l'utilisation des Chauves-souris et la délicieuse comédie de Charles Clerc: *L'Attila du Foyer*, publié in extenso. En vente partout. Le numéro: 1 fr.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

commence la publication des conférences de

La Société des Conférences (Présid. M. René Douma, de l'Académie Franç.)

I. SAINTE-BEUVE

ET LE XIX^e SIÈCLE
par André BELLESSERT

II. QUESTIONS DU JOUR

Octave HOMBERT, François MAURIAU,
Le R. P. DIFORME, Camille BELLAÏGE,
Léon BÉCARD

III. CHARLES BICKS

par André MAUROIS

ABONNEMENTS Un an Six mois
France et Colonies..... 75 fr. 40 fr.
Etranger..... 100 fr. 65 fr.
Abonnement spécial pour la durée des Conférences
France 20 fr. — Etranger 25 fr.

REVUE HEBDOMADAIRE

8, rue Garancière, Paris (6^e)

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant: L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

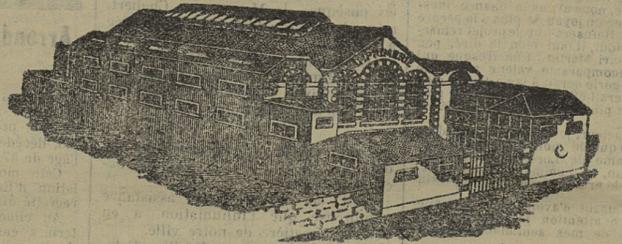
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes de enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 14 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D^r ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

La Chatelaine de Shenstone

PAR

FLORENCE BARCLAY

CHAPITRE XXIV

MISTRESS DALMAIN RÉSUMÉ
LA SITUATION

— Ah ! ma chérie, ma chérie, dit Mrs Dalmain affectueusement. Vous avez besoin d'apprendre une leçon au sujet de la vie conjugale. Le vrai bonheur ne consiste pas à épouser une idole placée sur un piédestal. Ah ! comme disait tante Gina à une de ses petites amies, qui avait fait la découverte que son jeune mari n'était pas la perfection même : « Ma bonne petite, assura tante Gina en tapant le parquet de sa canne d'ébène, vous avez fait une sottise énorme, si vous croyez avoir épousé un ange ; les anges, nous en avons la plus haute assurance, ne se marient pas. Les hommes et les femmes dont l'humanité s'accorde du mariage, sont nécessairement pleins de défauts, et la première nécessité dans le mariage est de savoir aimer, pardonner et comprendre... »

Myra sourit.
— Les points de vue de la duchesse sont toujours consolants. Je me demande si Michel et moi avons commis l'erreur de ne pas nous aperce-

voir que nous étions humains, en refusant d'admettre qu'il y avait quelque chose à pardonner, et en conséquence, ne pardonnant pas ?

— Eh bien, ne commettez pas cette erreur avec Jim Airth, conseilla Mrs Dalmain, car c'est l'être le plus humain que j'aie rencontré, et aussi le plus fort, et fait pour être aimé. Myra, il n'y a rien à gagner à attendre. Laissez-moi vous l'envoyer, et sachez-vous qu'il n'espère autre chose qu'un mot de pardon.

— Oh ! Jane, cria lady Ingleby, restez encore un peu, donnez-moi le temps de penser, de réfléchir, du temps pour me décider.

— Bêtise, tout cela, dit Mrs Dalmain. Quand il n'y a qu'une voie possible ouverte devant vous, il ne peut y avoir besoin de réfléchir et d'hésiter. Vous essayez nerveusement d'ajourner l'inévitable. A l'heure présente il vous faut, Myra, envisager votre épreuve. Si elle doit réussir il ne faut aucune incertitude.

— Oh ! Jane, je voudrais que vous ne soyez pas une personne d'un caractère aussi décidé. Vous avez raison, je suis épouvantée, et cependant je sais que vous êtes dans le vrai. Oh ! chère, ne me quittez pas, voyez-moi hors de cette épreuve.

— Si votre chauffeur peut me ramener à Overdene ce soir, car je ne m'absente jamais pour une nuit de Garth, je demeurerai aussi longtemps que vous aurez besoin de moi.

— Ah ! merci, dit lady Ingleby, et maintenant, Jane, vous avez fait pour

moi tout ce qui était possible, et Dieu sait que c'est beaucoup. Il me faut être seule une heure. J'ai besoin de regarder les choses en face, pour décider ce que je veux vraiment faire. Je dois à Jim, je dois à moi-même d'être, avant de le voir, bien sûre de ce que je dirai. Commandez du thé dans la bibliothèque. Dites-lui que je le verrai, et au bout de l'heure, envoyez-le moi. Mais, Jane, pas une allusion à ce qui s'est passé entre nous. Je me fie à vous.

— Ma chère, dit Mrs Dalmain, je joue le jeu de bonne foi.

Elle se leva, se tint debout sur la carpette devant le foyer, et regarda avec attention le portrait que son mari avait peint de lord Ingleby :

— Myra, dit-elle enfin, je vous conjure de vous souvenir que vous avez affaire à une qualité inconnue. Vous n'avez jamais auparavant connu intimement un homme du tempérament de Jim Airth. Son amour pour vous, et le vôtre pour lui, contient des éléments que vous ne comprenez qu'imparfaitement. Souvenez-vous de ceci en tirant vos conclusions. Je dirai presque : laissez l'instinct plutôt que la raison vous guider.

— Je comprends ce que vous voulez dire. Mais je n'ose me fier à la raison ni à l'instinct. Je n'ai pas été une femme pieuse, comme vous le savez, mais dernièrement, bien des choses se sont révélées à moi, et à mesure que j'apprends, je tâche de pratiquer. Je me sens dans un endroit sombre et difficile, et j'essaie de

dire : « Même dans cette obscurité la main me conduira, et ta main droite me soutiendra. »

— Ah ! vous êtes dans le vrai, dit Jane de sa voix grave et émue. La main de Dieu peut seule nous conduire de l'obscurité à la lumière.

Elle enlaça un moment, tendrement et fermement son amie.

— Je vous l'envierai dans une heure, et elle sortit.

Lady Ingleby était seule.

CHAPITRE XXV

L'ÉPREUVE

La porte du salon de lady Ingleby s'ouvrit, livrant passage à Jim Airth. Elle l'attendait immobile, les mains croisées sur ses genoux.

La pièce, remplie de fleurs, était éclairée par la douce lumière du couchant.

Il ferma la porte, s'avança et se tint droit devant Myra.

Pendant un instant, ils se regardèrent. Puis Jim Airth parla très bas.

— Vous êtes bonne de me recevoir, dit-il, j'osais à peine l'espérer. Je quitte l'Angleterre dans quelques heures. Il eût été dur de partir... sans... Maintenant ce sera facile.

Elle leva les yeux, mais garda le silence.

— Myra, dit-il, pouvez-vous me pardonner ?

— Je ne sais pas, Jim, répondit-elle doucement. Je désire être tout à

fait sincère vis-à-vis de vous. Si j'avais moins aimé, j'aurais pardonné plus facilement.

— Je comprends, Myra, je comprends. Et je ne désire pas que vous pardonniez aisément une si grande offense à notre amour. Mais, chère, si vous pouviez, avant que je parte, dire je comprends, cela signifierait plus pour moi que si vous disiez « je pardonne ».

— Jim — et la voix de Myra tremblait de tendresse — Jim, je comprends.

Il se rapprocha, prit les mains de la jeune femme et avec un religieux respect, les retint un instant entre les siennes.

— Merci, chère, dit-il, vous êtes bonne.

Il libéra les mains délicates, et de nouveau elle les joignit sur ses genoux. Il s'approcha du foyer et demeura debout, regardant à ses pieds les fougères et les lis.

Alors elle remarqua que les larges épaules étaient courbées, et qu'il paraissait avoir peine à tenir la tête levée. Quel contraste avec le port si gai et fier de l'homme qui marchait à bas sur la falaise en sifflant comme un merle !

— Jim, reprit-elle, comprenant, je pardonne sans restriction, si toutefois question de pardon. J'ai réfléchi à ceci depuis l'instant où j'ai su que vous étiez dans la maison, me demandant pourquoi il me semblait impossible de dire : « Je vous pardonne. »

Et je crois que c'est parce que vous et moi sommes tellement un, qu'il n'y a pas de place entre nous pour le pardon.

Il arrêta sur elle des yeux pleins d'une muette angoisse qui bouleversa Myra.

— Il faut que je parte, dit-il d'un ton saccadé. Je voulais vous dire et vous expliquer bien des choses, mais votre divine bonté a tout balayé. Toute ma vie je porterai, enfouies au plus profond de mon cœur, les paroles que vous m'avez adressées. Oh ! ma chère bien-aimée, ne partez plus, que ces paroles soient les dernières. Seulement, ose-je le dire, que ma pensée n'ait jamais votre vie sereine. Je pars pour l'Amérique, un pays où l'on peut travailler et vivre ; un pays où les efforts rencontrent le succès, où l'énergie d'un homme peut être mise en valeur. Je veux que vous pensiez à moi, Myra, comme luttant, et non comme m'abandonnant. Mais si jamais je me sens prête à couler, j'entendrai votre voix chérie chantant à mon côté, dans la petite église de Cornouailles, ce paisible soir du dimanche : « Père Éternel, prompt à nous sauver... » Et quand je penserai à vous, ma chère, ma bien-aimée, je me dirai que votre vie s'écoulera belle et sans reproche, et que vous êtes heureuse avec — il leva les yeux vers le portrait de lord Ingleby, contemplant un moment le visage tranquille et bienveillant — avec le meilleur des hommes ! termina bravement Jim Airth.

(A suivre).